

## UEEA : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME

Équipe intervenante : La stratégie nationale prévoit que les UEEA seront constituées de :

- o 1 enseignant spécialisé,
- o 1 AESH collectif,
- o Un éducateur spécialisé,
- o Un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.

La supervision est assurée par un professionnel extérieur à l'équipe.

Les actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques sont réalisées dans la classe, ou si besoin, dans une autre salle de l'école.

Les professionnels de l'équipe médico-sociale interviennent également :

Lors des temps de restauration de la mi-journée,

- o Sur les temps d'activité hors temps scolaires,
- o Sur les temps périscolaires à la demande des parents.

L'AESH intervient sur les temps de classe, de cantine et de récréation.

UEEA	École Compans	Maïa Autisme	19 <sup>e</sup>
	École Cesbron	ABPIEH	17 <sup>e</sup>
	École Saint-Martin	SESSAD Sevrans	3 <sup>e</sup>
	École Providence	SESSAD Sevrans	13 <sup>e</sup>